



Vente d'un bien immobilier avec contrat d'exclusivité

Par **guib_old**, le **18/09/2007** à **11:50**

J'ai mis en vente un bien immobilier dans une agence avec laquelle j'ai signé un contrat d'exclusivité (hors notaire). Si quelqu'un de mon entourage est intéressé par ce bien, doit-il passer obligatoirement par l'agence ou le notaire ?

Sinon, dans le cas où la vente serait conclue directement entre l'acheteur et moi, l'agence peut-elle demander une compensation financière ?

MERCI

Par **Jurigaby**, le **18/09/2007** à **21:35**

Bonjour.

dans le cadre d'un mandat exclusif, vous vous interdisez en tant que propriétaire à vendre le bien vous même.

Si jamais, vous ne respectiez pas cette obligation, l'agence pourra vous assigner en réparation du préjudice subie suite à la violation du contrat de mandat.